



AVEC LOISIRS LAURENTIDES, ON BOUGE!

Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air (PAFILR)

APPEL DE PROJETS

Du 11 au 29 janvier 2021

Guide de financement



Financé par

Éducation
et Enseignement
supérieur

Québec 

AVEC LOISIRS LAURENTIDES, ON BOUGE!

ATTENTION LES PROJETS LOCAUX (AYANT UN IMPACT SUR UNE SEULE MUNICIPALITÉ) ET LES PROJETS ÉVÉNEMENTIELS NE SONT PAS ADMISSIBLES À CET APPEL DE PROJET.

À propos de ce programme

Objectif

Bonifier ou accélérer la mise en œuvre de projets existants favorisant directement la pratique d'activités physique qui :

1. Augmentent les occasions de pratique en organisant des activités ou des événements offerts au plus grand nombre de citoyens et citoyennes;
2. permettent d'accroître les possibilités d'être actif physiquement en aménageant ou en réaménageant des espaces publics;
3. Rendent accessible à la population du matériel durable, en bon état et sécuritaire.

Qui peut soumettre un projet?*

- Les organismes à but non lucratif de plus de 4 ans;
- Les municipalités

* Les organismes ou les municipalités membres de Loisirs Laurentides dont le projet sera retenu s'engagent à compléter un bilan de santé. Les non-membres ne peuvent pas bénéficier de ce service exclusif aux membres.

Quels sont les projets admissibles?

Les projets soumis doivent :

- ✓ Être conformes aux objectifs du programme
- ✓ Mobiliser au moins un partenaire financier ou de réalisation, en plus de Loisirs Laurentides
- ✓ Être réalisés sur le territoire des Laurentides

Le montant alloué par cette subvention devra être engagé pour la réalisation du projet au plus tard le 31 mars 2021

Renseignements à soumettre

Vous devez compléter le formulaire disponible sur le [site web de Loisirs Laurentides](#) et y joindre tout document pertinent à l'analyse de votre demande.

**La date limite pour déposer votre projet est le :
VENDREDI 29 JANVIER 2021**



Pour plus d'informations concernant le programme ou le dépôt d'une demande, veuillez communiquer avec Stéphanie Bastien : sbastien@loisirs laurentides.com ou 450-504-6080

AVEC LOISIRS LAURENTIDES, ON BOUGE!

Exemples de projets admissibles

- Accélérer le balisage et la signalisation de sentiers de raquette à neige, de ski de fond ou de fatbike et la découverte de ceux-ci par les utilisateurs et écoles des environs en offrant l'entrée gratuite et de l'équipement en prêt.
- Aménagement d'un skatepark 4 saisons, achat de skateboard et de snowskate pour en faire le prêt et l'initiation en collaboration avec la maison des jeunes ou autres organismes du milieu.
- Aménagement d'une piste de style pumptrack, achat de vélos BMX et initiation par une ressource experte.
- Projet de caravane plein air comprenant l'achat de matériel de camping ou de plein air (ex : vélos de montagne, raquettes...), le transport et l'animation d'activités découverte gratuites dans les écoles.

Exemples de projets non admissibles

- Aménagements temporaires
- Achat d'un module de jeu
- Pancartes et affichage de type interprétation
- Activités de cueillette, de chasse et de pêche

Dépenses admissibles

- Achat de matériel sportif et de plein air
- Frais d'aménagement d'un espace public favorisant l'activité physique
- Honoraires d'une ressource experte pour l'animation d'une activité physique
- Frais d'entrée et frais de transport vers un site de pratique d'activité physique

Dépenses non admissibles

- Les taxes
- L'achat de nourriture
- Les projets déjà subventionnés par le MEES
- Les activités régulières d'un organisme ou d'une municipalité
- Le fonctionnement et l'administration d'un organisme
- Les dépenses destinées exclusivement à un citoyen ou un participant
- Les frais entourant la promotion et la visibilité



Pour plus d'informations concernant le programme ou le dépôt d'une demande, veuillez communiquer avec Stéphanie Bastien : sbastien@loisirs laurentides.com ou 450-504-6080

AVEC LOISIRS LAURENTIDES, ON BOUGE!

Évaluation des projets

Implication régionale	
L'organisme ou la municipalité est membre de Loisirs Laurentides	2 pts
Pertinence du projet	
Le demandeur définit clairement la problématique qui requiert une assistance financière	1 pts
Le demandeur propose une solution adéquate à la problématique	1 pts
Le demandeur propose une initiative structurante qui favorise la pratique régulière d'activité physique, sportive et de plein air : nombre d'objectifs du programme atteints	3 pts
L'impact du projet	
Le projet démontre un potentiel de changements significatifs et durables pour les participants : offert gratuitement ou à faible coût, possibilité de fréquence de pratique élevée	2 pts
La durabilité du projet	
Le projet propose des actions pour assurer une continuité à moyen et à long terme	1 pts

Processus de sélection

1. Validation de l'admissibilité des soumissionnaires et des projets
2. Analyse des projets par le comité de sélection et recommandations en fonction des critères d'évaluation
3. Approbation des projets par le conseil d'administration de Loisirs Laurentides et le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur

Pour plus d'informations concernant le programme ou le dépôt d'une demande, veuillez communiquer avec Stéphanie Bastien : sbastien@loisirs laurentides.com ou 450-504-6080

Aide financière disponible

Montant minimal : 5 000\$
Montant maximal : 10 000\$
Entre 7 et 14 projets seront soutenus

Annnonce des projets sélectionnés

Tous les demandeurs recevront un courriel les informant de la décision au plus tard le 15 février 2021.

Modalités de financement

- L'attribution de la subvention se fait en deux versements :
 1. 75 % suite à la signature de la lettre d'engagement
 2. 25% sur réception du rapport final et des pièces justificatives.
- **Engagement de la part du demandeur : Participer à un accompagnement soutenu offert par Loisirs Laurentides. Un bilan de santé global de l'organisme ou de la municipalité sera réalisé (exclusif aux membres.**
- Un délai maximal de 10 jours est accordé pour faire parvenir à Loisirs Laurentides la lettre d'engagement signée. En cas de non-respect de ce délai, l'argent sera remis à un autre organisme.
- Le rapport final doit être déposé au plus tard dans les 30 jours suivant la réalisation du projet.